

Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 11 décembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14
Date de convocation 03/12/2015
Date d'affichage 14/12/2015

L'an deux mil quinze, le onze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au séance publique sous la présidence de Monsieur Ismaïl TAHTACI, Maire.

**Présents** : M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MOUGENOT Olivier, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. TAHTACI Ismail

**Procuration(s)** : M. ROYER Etienne donne pouvoir à M. MAUROY Jean-Paul, Mme NEEL Julie donne pouvoir à M. MAJ Patrick, M. MINETTE Alain donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre, M. BIGOT David donne pouvoir à Mme LEMOINE Nathalie

**Absent(s) excusé(s)** : M. BIGOT David, M. MINETTE Alain, Mme NEEL Julie, M. ROYER Etienne

**Secrétaire de séance** : Mme LEMOINE Nathalie

---

Schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI)

Le maire expose que la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, comloi dite « NOTRE » du 7 août 2015, prévoit une nouvelle phase de rationalisation des périmètres des intercommunalités. A cet effet, un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) doit être élaboré avant le 31 mars 2016. Le préfet a présenté le projet de SDCI le 5 octobre dernier à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). Il l'a ensuite transmis à l'ensemble des communes et intercommunalités, qui sont appelées à émettre un avis dans un délai de 2 mois. La CDCI devra ensuite valider le projet de schéma ou l'amender à la majorité des deux tiers de ses membres.

Les évolutions de périmètre prévues dans le schéma départemental prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Dans le même temps, en application de la mission qui lui a été confiée par le Premier ministre, le préfet engage une démarche visant à renforcer la coopération entre les territoires du sud meurthe-et-mosellan. Par délibération du 26 février dernier, les conseillers communautaires de Moselle et Madon ont exprimé à l'unanimité leur position sur ces questions. Le maire invite les conseillers municipaux à fonder leur avis sur cette base.

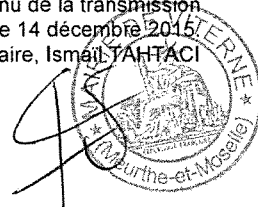
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **souscrit** à la nécessité d'approfondir la rationalisation de la carte des intercommunalités
- **souligne** néanmoins son attachement à des évolutions qui laissent aux élus le temps de construire des projets de territoire, et son refus, sous couvert d'une efficacité qui reste à démontrer, d'une course vers des structures de plus en plus grandes, qui posent de réels problèmes en termes de gouvernance et de proximité avec les habitants
- **fait référence** à la délibération du conseil de la communauté de communes Moselle et Madon du 26 février 2015, qui exprimait la position suivante : oui au confortement du périmètre actuel de la CCMM, oui au renforcement de toutes les coopérations avec les intercommunalités, oui à un pôle métropolitain
- **constate**, sur ces bases, que, s'agissant du périmètre de la CC Moselle et Madon et, plus globalement, du pays Terres de Lorraine, le projet de schéma départemental rejoint les orientations exprimées par la CCMM
- **émet**, un avis favorable sur le projet de schéma départemental, s'agissant des dispositions concernant directement la communauté de communes Moselle et Madon.

Adoptée par :

- 7 Voix "pour"
- 0 Voix "contre"
- 7 abstention(s) - David BIGOT, Guy DEVAUX, Nathalie LEMOINE, Patrick MAJ, Jean-Paul MAUROY, Julie NEEL, Etienne ROYER

Pour certifié conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 14 décembre 2015  
Le Maire, Ismaïl TAHTACI



Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 11 décembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14
Date de convocation 03/12/2015
Date d'affichage 14/12/2015

L'an deux mil quinze, le onze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au séance publique sous la présidence de Monsieur Ismaïl TAHTACI, Maire.

**Présents** : M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MOUGENOT Olivier, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. TAHTACI Ismaïl

**Procurator(s)** : M. ROYER Etienne donne pouvoir à M. MAUROY Jean-Paul, Mme NEEL Julie donne pouvoir à M. MAJ Patrick, M. MINETTE Alain donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre, M. BIGOT David donne pouvoir à Mme LEMOINE Nathalie

**Absent(s) excusé(s)** : M. BIGOT David, M. MINETTE Alain, Mme NEEL Julie, M. ROYER Etienne

**Secrétaire de séance** : Mme LEMOINE Nathalie

---

## Nomination de 4 membres à l'Association Foncière de Viterne

*annule et remplace DCM 26-2015 du 02/10/2015*

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les pouvoirs des membres du bureau de l'Association Foncière de Viterne arrivant à expiration, il y a lieu de procéder à leur renouvellement pour une durée de 6 ans.

Pour cela, il est nécessaire de nommer quatre nouveaux membres.

Le Conseil Municipal propose :

- M. MALGRAS Pascal
- M. MARCHAL Etienne
- M. OUDENOT Jean-Pierre
- M. André FRANIATTE

Le Maire rappelle que la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle a nommé :

- M. MARCHAL Denis,
- M. DRAPPIER Arnaud,
- M. BONNAVENTURE François,
- M. PETITJEAN Michel.

Adoptée par :

14 Voix "pour"  
0 Voix "contre"  
0 abstention(s)

Pour certifié conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 14 décembre 2015  
Le Maire, Ismaïl TAHTACI



Commune de VITERNE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 11 décembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14
Date de convocation 03/12/2015
Date d'affichage 14/12/2015

L'an deux mil quinze, le onze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au séance publique sous la présidence de Monsieur Ismail TAHTACI, Maire.

**Présents** : M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MOUGENOT Olivier, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. TAHTACI Ismail

**Procurator(s)** : M. ROYER Etienne donne pouvoir à M. MAUROY Jean-Paul, Mme NEEL Julie donne pouvoir à M. MAJ Patrick, M. MINETTE Alain donne pouvoir à M. OUDENOT Jean-Pierre, M. BIGOT David donne pouvoir à Mme LEMOINE Nathalie

**Absent(s) excusé(s)** : M. BIGOT David, M. MINETTE Alain, Mme NEEL Julie, M. ROYER Etienne

**Secrétaire de séance** : Mme LEMOINE Nathalie

---

**Aménagement de la rue Jeandidier Brigeot : demande de subvention**

**DOTATION TRANSITOIRE 2015**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il était nécessaire d'aménager la rue Jeandidier Brigeot afin de pourvoir à la sécurité des administrés.

Monsieur le Maire précise que le suivi de ces travaux a été réalisé par EGIS EAU, maître d'œuvre :

Année	HT	TTC
2013	5 476.00	6 549.30
2014	3 848.00	4 617.60
2015	5 476.00	6 571.20
TOTAL	14 800.00	17 738.10

Et que la dotation provisoire peut représenter 70 % de la dépense d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, sollicite auprès du Conseil Départemental l'attribution de la dotation transitoire de 3 287.00 € au titre de l'année 2015.

Adoptée par :

14 Voix "pour"  
0 Voix "contre"  
0 abstention(s)

Pour certifié conforme,  
Certifiée exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le 14 décembre 2015.  
Le Maire, Ismail TAHTACI

